



2026/044

**SAINT-MAMERT-DU-GARD**  
DIRECTION DE L'URBANISME

**DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE CONSTRUCTION**



Délivrée par le maire au nom de la commune  
Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :  
Place de la Mairie

 D P 0 3 0 2 8 1 2 6 N 0 0 0 8	 1 1 0 0 0 0 0 3 5 6 6 9
<p><u>Dossier</u> : DP 030281 26 N0008 <u>Déposé le</u> : 26/02/2026 <u>Nature des travaux</u> : Installation de 6 panneaux photovoltaïques en toiture-13,27m<sup>2</sup> <u>Adresse des travaux</u> : 49 CHEMIN DES COURCES 30730 SAINT-MAMERT-DU-GARD <u>Références cadastrales</u> : 003OB1703</p>	<p><u>Demandeur</u> : PANDA ENERGIE REPRÉSENTÉ(E) PAR YAMANI CHAKIB 434 RUE ETIENNE LENNOIR 30900 NIMES (ANCIENNEMENT ST CESAIRE)</p>
Zone UB	
Surface de plancher créée : 0m <sup>2</sup>	

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,  
Vu le Plan local d'urbanisme révisé en date du 29/01/2026.

**DÉCIDE**

**Article unique** : La DP 030281 26 N0008 fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 26/02/2026	Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD, le 04/03/2026 Pour le Maire, L'adjoint délégué à l'urbanisme,  Monsieur Serge ROUVIERE 
---	--

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.  
Vous déclarez et payez la taxe d'aménagement à des dates différentes, selon que la surface de plancher de votre projet est inférieure à 5000 m<sup>2</sup> ou si elle est égale ou supérieure.  
- Si la surface du projet est inférieure à 5000 m<sup>2</sup>, vous déclarez aux services des impôts les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos